

1.6. PLAN D'ACTION TECHNOLOGIQUE POUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

1.6.1. PAT pour la technologie de « banque de semences améliorées »

1.6.1.1. Evaluation coût/bénéfice des mesures proposées pour la technologie de « Banque de semences améliorées »

Technologie 1	« Banque de semences améliorées »	
Mesure	Eléments de coût	Bénéfices
Utiliser la technologie de « banque de semences améliorées » comme moyen de production de semences au Sénégal	<p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels d'irrigation pour les Sites de production environ 4624 \$/ha - Magasins de stockage environ 75 \$/m² - Matériels pour le conditionnement environ 1000 \$/ha - Equipements agricoles (Tracteurs, ect) environ 1310 \$/ ha - Intrants agricoles environ 442 \$/ha/an <p>Prix d'un kg de semences produites</p> <p>Entre 2 à 5 \$ le kg en fonction des spéculations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garantit une production moyenne de 6000 tonnes de semences d'arachides, 1000 t de semences de Riz et 2000 T de semences céréalières (Mil et maïs) par an ; - Contribuer à la réduction des importations de semences tout venant ; - Contribuer à l'augmentation des rendements et de la production agricole au niveau nationale ; - Permet l'accès des producteurs aux semences améliorées afin de réduire la vulnérabilité des producteurs face à la sécheresse et à la variabilité climatique

1.6.1.2. Plan d'action technologique pour la technologie de « Banque de semences améliorées »

PTA	Promotion et développement de technologie sur les « Banques de semences améliorées »
Actions	<p>Description :</p> <p>A 1 : Mettre en place un programme de reconstitution du capital semencier au niveau national après la phase pilote déroulée sur le programme semencier arachide et Riz ;</p> <p>A 2 : Mettre en œuvre un programme pilote de reconstitution semencier sur le mil et le maïs ;</p> <p>A 3 : Mettre en place des banques régionales de semences pour sécuriser le capital semencier et la filière semencière ;</p>

	<p>A4: Mettre en œuvre un programme de fertilisation des sols pour soutenir une bonne production de semences</p> <p>A 5: Développer un apprentissage collaboratif pour l'application et le suivi de la technologie de multiplication, de conditionnement et stockage de semences améliorées ;</p> <p>A 6 : Renforcer les capacités d'acteurs de la filière en compétences en gestion d'entreprise et comptabilité ;</p> <p>A 7: Poursuivre le forum de concertation entre la recherche et les organisations de coopérative semencière</p>		
Mesures	<p>Description :</p> <p>M 1 : Renforcer le contrôle des semences des pré-bases en laissant l'exclusivité de la production et de la multiplication de semences de bases sous le contrôle des institutions de recherches ;</p> <p>M 2 : Mettre en place un mécanisme de gestion pour la diffusion de l'information;</p> <p>M 3 : Instituer un système de contrôle de la qualité et la protection des variétés végétales</p> <p>M 4 : Mettre en place un plan national de production et de commercialisation des semences est mis en place</p> <p>M 5 : Renforcer le système de contrôle de la qualité et certification des semences ;</p> <p>M6 : Mettre en place un dispositif de suivi du programme associant les parties prenantes</p>		
Incitations	<p>I 1 : Mettre en place des mesures d'incitation, notamment en termes d'impôts et d'accès au crédit (Faciliter l'accès au crédit à faible taux d'intérêt);</p> <p>I 2 : Limiter l'importation des semences tout venant au niveau national ;</p> <p>I 3 : Affecter davantage de ressources pour renforcer les capacités en matière de contrôle de la qualité et de certification des semences ;</p> <p>I 4 : Soutenir le développement des infrastructures pour la production semencière (traitement et stockage), pour la distribution (réseau de transports) et pour la commercialisation ;</p> <p>I 5 : Prendre des mesures d'incitation pour encourager le développement des circuits de commercialisation pour les semences dans les zones moins favorisées ;</p> <p>I 6 : Prévoir des mesures d'incitation fiscales pour stimuler l'engagement du secteur privé dans la filière semencière ;</p> <p>I 7 : Prendre des mesures de protection des obtentions végétales ;</p> <p>I 8 : Subventionner les coûts des infrastructures, en particulier des installations de traitement, de conditionnement et de stockage des semences améliorées.</p>		
Calendrier		Année 1 à 4	Année 5 à 9
	Action	A2, A4, A5, A6, A7	A1, A4, A3, A6, A7

	Mesures	M1, M2	M3, M4, M5
	Incitations	I1, I2, I3, I4,	I5, I6, I7
Ressources nécessaires	Equipements		Stations d'expérimentations ; Magasins de stockage (Hangars); Conditionnements ;
	Ressources humaines		Savoir faire : Sélectionneurs ; Agronomes ; Techniciens en vulgarisation ; Gestionnaires ; Contrôleurs qualités.
	Infrastructures		Pistes de production
	Budget		17 000 000 USD
Législation et réglementation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer une politique nationale et une législation souple en matière de semences afin d'assurer un encadrement institutionnel pour la production, le contrôle de la qualité et le commerce des semences ; ✓ Prévoir un environnement politique qui encourage l'équilibre entre les investissements dans le secteur semencier des secteurs public et privé ; ✓ Les systèmes de droits de propriété intellectuelle devront être mis en place pour stimuler les investissements du secteur privé dans les activités de sélection végétale et de vulgarisation. 		
Champ d'application géographique	Année 1 à 4		Année 5 à 9
	Bassin Arachidier ; Fleuve.		Sénégal oriental ; Casamance.
Information et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les services de vulgarisation pour s'assurer que les agriculteurs seront au courant des nouvelles variétés et de leurs caractéristiques ; ✓ Poursuivre le renforcement des capacités pour la gestion intégrée des semences améliorées et la distribution au niveau national ; ✓ Assurer une bonne coordination des parties prenantes. 		
Agence de coordination	Ministère de l'Agriculture		
	Agence d'exécution		ISRA ; ASPRODEB ; ANCAR
Appui R & D	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les centres de recherche du secteur public en matière de sélection végétale ; - Financer des programmes de sélections et d'amélioration variétale. 		